

Mars 2025

UD NORD

Numero : 930

Prix : 1 euro

8
mars
2025

**JOURNÉE
INTERNATIONALE
DE LUTTE POUR
LES DROITS DES
FEMMES**

Manifestation 14h00

*Opéra de Lille - Place du Théâtre
Prise de parole unitaire à 13h30*



Collectif Femmes Unitaire UDCGT Nord

Union départementale
des syndicats CGT
du Nord



03.59.26.06.30



contact@cgt59.fr



254 bd de l'usine
59030 Lille cedex



www.cgt59.fr



@udcgnord59



@udcgnord59



UDnews#59

nord
59

la
cgt

union départementale

La part des femmes dans le monde professionnel au début du 20^{ème} siècle ne tombe jamais en dessous du tiers de la population active et arrive de nos jours à près de la moitié. Voilà pourquoi les femmes ont depuis toujours toute leur place à la CGT.

Leur syndicalisation n'a pas toujours coulé de source et c'est la ténacité dans des mouvements de grèves dures qui leur a permis de développer leur syndicalisation et d'accéder à des postes à responsabilité à la CGT

La place des femmes dans le monde du travail a fait l'objet de vieux réflexes patriarcaux qui fait qu'un soupçon d'inactivité pèse toujours sur les elles : une salariée licenciée est-elle une chômeuse ou une femme qui rentre au foyer ? Les femmes sont-elles autre chose que des salaires d'appoint dans leur ménage ? Le capitalisme utilise les femmes comme des variables d'ajustement structurelles des chiffres du chômage. De fait, leur statut dans le monde du travail est précaire.

Cette précarité fragilise leur position à l'intérieur des familles. Leur dévalorisation professionnelle peut créer des situations de violences à leur égard.

Pour l'Union Département CGT des syndicats du Nord, il faut prendre à bras le corps cette question de sous-considération des travailleuses. Des structures adéquates doivent permettre aux femmes victimes de violences d'être protégées par des personnels formés et ayant les moyens de leurs missions. Les patrons et l'Etat doivent cesser de dévaloriser les femmes pour tirer vers le bas les salaires de l'ensemble des salariés ou pour détruire morceau par morceau le code du travail. Voilà pourquoi nous sommes un collectif femme-mixité : ce n'est que par un tous ensemble que nous vaincrons !

SOMMAIRE

Edito	Page 2
AESIO	Page 3
Martha l'ouvrière, la travailleuse	Page 4-5
Des femmes et des chiffres	Page 6
Le droit des Femmes	Page 7
Du côté des lutteuses	Page 8-9
La CGT revendique	Page 10
Tract	Page 11
MACIF	Page 12

Commission paritaire :
0219 S05921 ISSN0152-383X

Directeur de la publication :
Samuel Meegens

NOUS SOMMES UN LIEN ENTRE 3 MILLIONS D'ADHÉRENTS.



Plus que jamais, nos équipes continuent de se mobiliser pour vous, afin de tisser un lien toujours plus solide.

aesio.fr



Santé - Prévoyance - Épargne - Retraite - Auto - Habitation

Mutuelle française, mutuelle adhérente aux dispositions du livre II du code de la mutualité, immatriculée sous le n° 775 627 541 dont le siège social est 4 rue du Général Fay 75006 PARIS. Crédit photo: Alexis Talmont. Document non contractuel à caractère publicitaire. 21-666-015

 **AÉSIO
MUTUELLE**

DÉCIDONS ENSEMBLE DE VIVRE MEUX

MARTHA (L'ouvrière, la travailleuse) Pour un syndicalisme féministe de classe et de masse !

Enfant du Nord, née le 18 octobre 1897 à Comines. Elle perd son père à 9 ans ce qui l'oblige à abandonner l'école. Très vite, elle devient ouvrière et adhère à la CGT à l'âge de 13 ans. Elle adhère en 1913 aux Jeunesses socialistes car elle est sensible aux discours de Jean Jaurès sur le pacifisme. Elle conduit sa première grève victorieuse en 1917 à l'âge de 20 ans.

Elle crée le journal *L'ouvrière*, qui permet une meilleure défense des droits des femmes au travail. Elle mène plusieurs campagnes de développement du syndicat dans toute la région ce qui la conduira à être arrêtée pour complot contre la sûreté intérieure et extérieure de l'Etat. Mais ceci ne l'empêche pas de continuer son combat sur tous les fronts.



La crise des années 30 la conduit à organiser les chômeurs. Elle crée des comités de chômeurs avec la CGTU née du congrès de Lille et organise la marche de la faim de décembre 1933.

En 1935, elle est chargée de conduire les travaux de réunification entre la CGT et CGTU. Elle anime au niveau politique la stratégie du Front populaire et est la seule femme à faire partie de la négociation des accords Matignon de 1936. Hausse des salaires, retraites, congés payés, voici tous les conquits obtenus dans le cadre du rapport de force des grèves de 1936.

Elle contribue à l'organisation clandestine des grèves des mineurs pendant l'occupation ainsi que des mobilisations de femmes de mineurs. Mais elle est arrêtée le 26 août 1941 sur dénonciation du Préfet du Nord. Elle est déportée mais contribue à organiser les femmes à Ravensbrück. Libérée en avril 1945, elle est élue au conseil municipal de Lille. Elle est secrétaire de l'Union départementale des syndicats CGT du Nord jusque 1950. Des soucis de santé l'obligent alors à restreindre son militantisme.

Toute sa vie, elle aura contribué à former des jeunes filles et des femmes à prendre des responsabilités syndicales et politiques au sein de l'Union des Femmes Françaises.

D'où vient notre féminisme ?

Les travailleuses n'ont pas attendu le capitalisme pour faire entendre leurs voix dans les luttes sociales. Déjà pendant la révolution française, les femmes n'ont pas hésité à marcher sur Versailles pour réclamer de quoi nourrir leur famille. Ce à quoi, la reine Marie-Antoinette leur aurait répondu « Ils n'ont pas de pain, qu'ils mangent de la brioche » !

En France, la participation des femmes de la classe ouvrière à la Commune va dans le même sens. La déportation, en Nouvelle Calédonie, de Louise Michel, grande figure de la Commune, montre que les femmes subissent la même répression terrible que les hommes. Les intérêts des hommes et des femmes de la classe ouvrière et de l'ensemble des travailleurs vont dans le même sens. Dans la Russie semi-féodale du début du 20^{ème} siècle, de multiples manifestations de femmes préparent la révolution de février. Ces femmes exigent du pain et le retour de leurs maris embourbés au front dans la première guerre mondiale pour des intérêts qui sont ceux de l'aristocratie et de la bourgeoisie russe. Les femmes du peuple ont toujours su que leurs intérêts étaient d'abord ceux de leur classe.

Un mouvement de suffragettes a vu le jour au tournant du 20^{ème} siècle et réclame l'égalité civique. De grandes campagnes pour le droit de vote se multiplient mais une dichotomie apparaît dans le mouvement féministe : les suffragettes issues de la bourgeoisie se détournent des revendications de classe des employées et des ouvrières qui sont confrontées à la pauvreté qui provoque la difficulté de nourrir leur famille. La distinction entre féminisme ouvrier et féminisme bourgeois apparaît.

Ce féminisme ouvrier s'accompagne d'une prise de conscience dans les organisations ouvrières, syndicats et partis politiques, de la spécificité de la condition féminine. De par la loi, les femmes et les hommes ne percevaient pas la même rémunération. Elles subissaient, à travail égal, un abattement de 10%. Les femmes subissaient aussi la double journée de travail, sur leur lieu de travail et à la maison.

Cette prise de conscience militante se traduit par le déve-

loppement de l'internationale socialiste des femmes dont la seconde conférence se déroule à Copenhague en 1910. De ce congrès date l'idée de mettre en œuvre une Journée Internationale des femmes dont la date sera définitivement fixée au 8 mars en 1921.

Si la question du droit de vote n'est pas prioritaire en ce début de 20^{ème} siècle pour le mouvement ouvrier, le parti communiste multiplie néanmoins les campagnes en ce sens, proposant même des femmes aux élections dans les années 1920. Ces revendications, confortées par le rôle joué par les femmes dans la Résistance, aboutiront après la seconde guerre mondiale, avec l'attribution tant attendue du droit de vote, la disparition de l'abattement de 10% sur les salaires des femmes par rapport au salaire des hommes.

N'oublions pas les femmes issues de l'immigration qui subissent la double oppression raciste et patriarcale. On peut donc s'étonner de l'éviction de ces jeunes filles et femmes portant le voile ou d'autres symboles religieux musulmans. Il semble incohérent de les éloigner de l'école ou du travail et de les renvoyer à la seule influence de leur famille. Mais la bourgeoisie n'en est pas à une incohérence près lorsqu'il s'agit de diviser les travailleurs ! La division est l'arme de la bourgeoisie pour mener une politique de moins disant social.

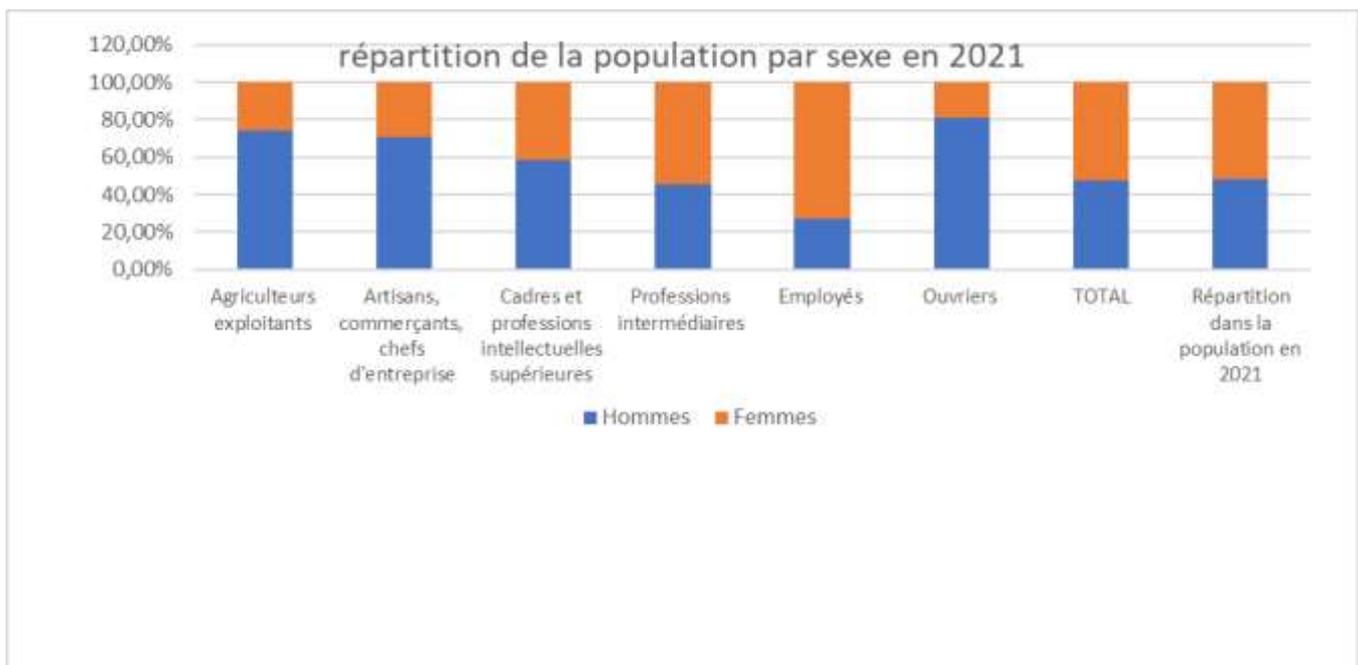
La CGT a été la première organisation syndicale à développer une politique de recrutement d'adhérentes et surtout une politique des cadres. Martha Desrumeaux illustre cette volonté de la CGT d'ouvrir ses portes massivement aux femmes. Elle a exercé la responsabilité de Secrétaire départementale de l'Union Départementale CGT Nord au lendemain de la seconde guerre mondiale. Aujourd'hui, une femme, Sophie Binet, a été élue au dernier congrès confédéral et dirige la CGT

La CGT s'inscrit dans ce courant du féminisme ouvrier. Des discriminations subsistent : inégalité de salaires, déroulement de carrière et donc moindre retraite, temps partiel imposé, ... L'égalité entre les hommes et les femmes se gagnera d'abord dans les luttes communes pour un mieux vivre.

Développement des avancées sociales pour les femmes après la seconde guerre mondiale	
1944	Droit de vote des femmes
1946	Fin de l'abattement de 10%
1965	Exercice d'une profession sans l'autorisation du conjoint
1967	La loi Neuwirth autorise la contraception
1972	A travail égal, salaire égal
1975	Vote de la loi pour l'IVG
1982	Remboursement de l'IVG par la sécurité sociale
2001	Passage du délai de l'IVG de 10 semaine à 12 semaines d'aménorrhées
2010	Vote de la loi contre les violences faites aux femmes

Des femmes et des chiffres !

Répartition par catégorie socioprofessionnelle en 2021	Hommes	Femmes
Agriculteurs exploitants	74,18%	25,81%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	70,46%	29,74%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	58,66%	41,23%
Professions intermédiaires	45,43%	54,56%
Employés	26,83%	73,16%
Ouvriers	80,63%	19,37%
TOTAL	47,5%	52,49%
Répartition dans la population en 2021	48,22 %	51,77%



Majoritaires dans la population, les femmes le sont aussi dans la population active du fait de leur surreprésentation dans deux champs professionnels : les professions intermédiaires, qui comprennent notamment deux populations fortement féminisées (enseignantes et infirmières) à cause de la faiblesse des salaires et les employés.

Le droit des femmes

Pour cette première rubrique **le droit des femmes**, nous allons nous attarder sur les 50 ans du droit à l'avortement. En 1975, la dépénalisation de l'IVG (interruption Volontaire de Grossesse) est le produit de longues luttes menées par des milliers de femmes. C'était un gage de sécurité puisque ces pratiques allaient enfin pouvoir être exercées en milieu hospitalier dans les 10 premières semaines de grossesse. L'accès des femmes à ce pénible parcours est enfin sécurisé. C'est la fin des faiseuses d'ange.

Cependant, il ne s'agissait pas d'une légalisation : il fallait rencontrer 2 médecins disant que la grossesse était à risque pour la mère pour pouvoir y accéder. Ce n'est qu'en 1982 que ce droit sera véritablement permis pour les classes populaires avec le remboursement par la Sécurité sociale. En 1993 est enfin créé un délit d'entrave à l'IVG



En 2001, le délai passe à 12 semaines de grossesse et assouplit les conditions d'accès aux contraceptifs et à l'IVG pour les mineures. En 2012, la prise en charge des IVG par la Sécurité sociale se fait dorénavant à 100%. En 2014, la condition de détresse pour accéder le recours à l'IVG est supprimée. En 2016, c'est le délai de 7 jours entre la consultation d'information et la consultation de recueil du consentement qui est supprimé. En 2022, le délai d'accès à l'IVG passe à 14 semaines.

Le 8 mars 2024, le droit à l'IVG est inscrit dans la constitution. On pourrait croire qu'il n'y a plus aucune revendication à ce sujet, 49 ans après la loi Veil. Mais ceci n'est qu'une belle vitrine dissimulant une boutique un peu moins attrayante. En effet, la constitutionnalisation donne aux femmes le droit d'avorter mais ne garantit en rien l'existence de moyens humains et financiers leur permettant de le mettre en œuvre. Et dans cette période d'austérité associée à la clause de conscience des personnels médicaux la lutte est encore à mener pour un réel accès au droit à l'avortement !

Du côté des lutteuses !

Bonjour Alix nous sommes là aujourd'hui pour parler de votre expérience dans la grève menée par les travailleurs d'Emmaüs pour lesquels vous avez été porte-parole. Est-ce que vous pourriez me rappeler qu'est-ce qui a provoqué cette grève

La grève a été provoquée par rapport à une multitude de faits que nous avons vécus au sein de la structure Emmaüs. Ce n'était qu'une accumulation de mauvais traitements, de propos négatifs, de propos racistes, de manque de considération des travailleurs et travailleuses de la Halte-Saint-Jean que nous étions. C'est toute cette accumulation des faits qui nous a décidé de rentrer en grève pour contester ces maltraitances par la direction et la présidence de la structure dans laquelle nous étions embauchés.

Est-ce qu'il y a des questions qui concernaient spécifiquement les femmes ?, est-ce que les femmes ont spécifiquement reçu des mauvais traitements ?

Je dirai que oui étant donné qu'en terme de travail il n'y avait pas de différences entre les hommes et les femmes. Lorsque l'une d'entre nous était enceinte ou arrivait à terme de sa grossesse elle n'avait aucun traitement particulier. Elle devait aller toute seule à l'hôpital pour donner naissance sans aucune assistance. Ça, c'est déjà un traitement particulier des femmes. Le fait pour moi, par exemple, d'avoir été malade pendant les périodes hivernales, sans avoir eu de repos ni d'arrêt de travail pour me soigner. Je me suis mise en arrêt 2 jours et j'ai repris mes activités. Après cela, j'ai reçu des menaces d'expulsion. C'était des mauvais traitements et il s'en est suivi beaucoup d'autres encore que je ne pourrais énumérer ici même.

Pourtant vous étiez logés et nourris à Emmaüs Est-ce que ça n'était pas un point positif ?

Merci bien ! Logés et nourris, c'est ça qu'on voudrait bien faire croire à l'opinion publique. Mais on n'était pas logé et nourri gratuitement comme beaucoup le pense Dans cette structure, on était soumis à un régime où chaque mois on devait régler nos factures d'électricité et les charges de logement. Ils nous prélevaient le moindre centime. Nourri ! Le mot est bien beau ! C'est difficile à croire. Nous recevions une caisse alimentaire bien sûr mais sur laquelle la directrice nous prélevait 1 euro 50 par jour. Donc, on ne peut pas dire qu'on était logé et nourri à titre gratuit. Pas du tout.

Mais donc, s'il existait une somme c'est qu'ils vous payaient ? Est-ce que vous touchiez un salaire ?

On te donnait bien une somme d'argent qu'ils appelaient pécule. On touchait bien notre salaire. J'avais appelé ça salaire parce que on le percevait chaque mois de manière régulière. Donc ici, bien qu'ils peuvent donner à cela le nom de pécule, on appelle cela salaire à la différence qu'il n'y avait pas de bulletin de paye. Une fiche récapitulative non avec les charges et autres mais on percevait bien un salaire mensuel qui était de 150€. Des fois moins.

Mais pour ceux qui avaient des enfants il y avait la caisse d'allocation familiale qui devait verser un supplément pour aider à l'éducation des enfants ?

A ce niveau non ! Nous ne touchions rien de la caisse d'allocation familiale. On n'avait pas un revenu particulier concernant les enfants ou encore la scolarité, la crèche et les centres de loisirs. On n'avait pas d'aide. On n'avait rien de tout cela.

Alors comment est-ce que la grève s'est déclenchée ? Qui êtes-vous et comment avez-vous décidé ?

La grève s'est déclenchée comme je l'ai dit tout au début après une accumulation de faits dont nous avons fait le constat. Après une longue attente, on a pris la décision d'aller rencontrer le CSP59, et son porte-parole Saïd Bouama-ma. Ensuite la CGT. Parce que vu la manière dont nous travaillions, vu l'intensité de l'activité, vu tout ce qu'on pouvait apporter comme travail au sein de la structure on ne pouvait pas être considérés comme étant des bénévoles comme ils le disent. La CGT et le CSP ont pu voir et comprendre ce que nous vivions et que ce que nous disions était bel et bien la stricte vérité, qu'à ce rythme et à ce niveau, à cette intensité de travail et d'activité, on ne peut plus être considéré comme simplement étant des bénévoles.

Alors comment c'est organisé cette entrée dans la grève ? Comment est-ce que ça s'est structuré ? Comment ont été mis en place les porte-parole ?

Au fur et à mesure que nous évoluions dans l'organisation de la grève, au fur et à mesure que chacun pouvait raconter son histoire et son vécu l'organisation s'est faite par rapport à tous les points qui ont été évoqués au début. Comme j'étais une des anciennes ainsi que 2 autres et que nous avons vécu beaucoup plus de faits violents, beaucoup plus de maltraitance, de manque de respect, de considération par la directrice, nous étions les mieux placés pour porter haut et fort les revendications et les plaintes des uns et des autres au sein du mouvement.

Vous étiez 3 porte-paroles sur Emmaüs Saint-André. 2 femmes Apy avec toi et Ibrahima. Mais est-ce que ça peut être trop dur parce que même ici en France avoir des femmes qui sont porte-paroles de grèves mixtes c'est très très très compliqué. Est-ce que ça n'a pas été compliqué pour vous d'apparaître comme leader de la grève ? Parce que même s'il n'y a pas de chef, vous faisiez partie du visage de la grève ?

Si ça a été très compliqué. Vous savez, les hommes, ils ont tendance à toujours porter à notre égard cette appellation, cette dénomination de sexe faible. Il a donc fallu que je prouve que j'avais ma place. Il a fallu que je me mette en avant pour montrer que ce dont les hommes sont capables de faire les femmes le sont également. Et c'est ça que nous avons dû faire tout au long de la grève avec Apy. Nous avons montré aux hommes que nous étions bel et bien capables de porter haut et fort la parole que ce soit des hommes ou des femmes de cette grève. Et nous l'avons fait avec bravoure parce qu'aujourd'hui nous pouvons aspirer à une autre vie que celle que nous avons connue à Emmaüs

Alors vous pourriez me rappeler combien de temps la grève a duré et comment qu'est-ce que vous avez gagné au final ?



La grève en elle-même n'est pas finie bien que nous ne soyons plus sur le terrain ou sur le trottoir à battre le tambour. Nous l'avons simplement suspendue quand nous avons tous obtenu la régularisation que nous avons revendiquer pendant pile 365 jours. Les actions doivent être maintenant menées d'une autre manière. Jusqu'à aujourd'hui nous continuons à nous retrouver, avoir des réunions, des assemblées générales en restant en contact permanent avec le CSP 59 et la CGT pour cette fois voir comment nous devons continuer la lutte au niveau juridique et avoir une fin d'ici peu

Auriez-vous quelque chose à ajouter ?

Oui. Il faut à tout prix que les femmes prennent leur place dans les mouvements de lutte car elles ont des choses à y apporter. Elles doivent se battre pour ça.



Les droits des femmes, c'est à nous !

On s'est battu pour les gagner, on se battra pour les garder !

La CGT revendique :

- L'interdiction du temps partiel imposé et de toute forme de précarité pour toutes et tous ;
- la revalorisation des métiers à prédominance féminine et l'application du principe « à travail de valeur égale, salaire égal » ;
- Un véritable déroulement de carrière pour toutes les femmes et un accès aux postes à responsabilité ;
- Le droit pour toutes les femmes de bénéficier de conditions de travail dans un environnement qui respecte leur santé ;
- Le droit à un environnement de travail sans pression sexiste, sans harcèlement et sans violences sexuelles ;
- Le rééquilibrage des filières à l'école avec la fin des filières sexuées pour faire cesser les stéréotypes de genre dans le milieu professionnel : les femmes peuvent être scientifiques et les hommes littéraires.



Manifestation pour le droit des femmes

Samedi 8 mars 2025 à 14 heures

Place de l'opéra à Lille.

Suivie d'un village associatif tenu par les associations du collectif 8 mars !

Travail, salaire, retraite : l'égalité n'attend plus !



Travailleuses : la triple peine

Malgré des décennies de luttes, l'égalité entre les femmes et les hommes au travail est encore loin d'être réalité. Les femmes salariées gagnent toujours en moyenne un quart de moins que les hommes. Si l'on prend en compte les privé-es d'emploi, cet écart grimpe à 30 %.

Pourquoi ?

Parce que les femmes subissent davantage le temps partiel imposé (8 postes à temps partiel sur 10 sont occupés par des femmes).

Elles sont plus nombreuses dans les métiers moins payés et leur dérou-

lement de carrière est souvent bloqué. En effet, à l'arrivée d'un enfant, ce sont encore les femmes qui mettent le plus souvent leur carrière entre parenthèses : une femme sur deux réduit ou interrompt son activité, contre seulement un homme sur neuf.

Et à la retraite ? Ces inégalités se payent cash !

Les femmes retraitées touchent en moyenne 40 % de moins que les hommes.

Près d'une femme sur deux perçoit une pension inférieure à 1000 euros brut par mois.

Les femmes travaillent 8 mois de plus, en moyenne, que les hommes avant de pouvoir partir.

38 % des femmes quittent le travail avec une carrière incomplète et elles subissent la décote.

Conséquences ? Les femmes retraitées sont plus souvent dans la pauvreté, dépendantes financièrement et en difficulté pour accéder aux soins médicaux. Quitter un conjoint violent devient encore plus compliqué quand on ne peut pas subvenir à ses besoins.

La réforme des retraites de 2023, un coup de massue de plus pour les femmes !

Les femmes sont les premières touchées par l'allongement de la durée de cotisation, le recul de l'âge de départ et l'aggravation de la décote. La majoration de durée d'assurance pour enfant (MDAE) ne compense pas la perte des annuités requises, encore moins avec les annuités supplémentaires prévues par la réforme 2023, alors que 95 % des congés parentaux sont pris par les femmes.

Pourtant, la mobilisation contre cette réforme a été massive et nous continuons à exiger son abrogation !

Le 8 mars, on se lève et on manifeste pour :

- **L'égalité salariale** et la reconnaissance de nos métiers ;
- **L'abrogation de la réforme des retraites** de 2023 ;
- **La retraite à 60 ans**, sans décote, avec un minimum à 2000 euros ;
- **La prise en compte des années de maternité** et des temps partiels imposés ;
- La **réindexation des retraites** sur les salaires et non sur l'inflation ;

- Le retour à un **calcul de la pension sur les 10 meilleures années** (et non 25) ;
- **La suppression de la décote** et la prise en compte des carrières hachées ;
- **La revalorisation des pensions** des femmes retraitées.

**Le 8 mars, sera
#UnJourSansNous :
pour gagner l'égalité
au travail et dans la vie,
on arrête tout.**



www.grevehfeministe.fr



www.egalite-professionnelle.cgt.fr

ORGANISATIONS SYNDICALES

Militants, adhérents () vous êtes assurés.

Nous protégeons
votre activité syndicale.
Et ça fait 30 ans que ça dure.

→ Contactez-nous : partenariat@macif.fr

